

MAIRIE DE CHOLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Monsieur Laurent JUTARD : Maire-Délégué

Monsieur Jean-Paul BREGEON : Premier Adjoint

Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur François DEBREUIL, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Patricia HERVOUET, Madame Sylvie DORBEAU, Madame Krystell BEILLOUET : Adjointes

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Madame Florence JAUNEAULT, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Nathalie GODET, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Frédéric GRAVELEAU, Monsieur Aurélien DURAND, Madame Charline ABELLARD-COLINEAU, Monsieur Rémi BARBÉ, Monsieur Jean-Michel DEBARRE, Madame Muriel COURTAY, Monsieur Franck LOISEAU, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Franck CHARRUAU, Madame Martine GUERRY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur Alexis GINGREAU, Monsieur François-Michel SOULARD, Madame Marie DUBREUIL, Monsieur Michel CHAMPION : Conseillers Municipaux

A donné procuration :

Madame Valérie MAUDET à Madame Sylvie DORBEAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel VIAULT comme secrétaire de séance.

N° 2.2 - DENOMINATION DE VOIES - PROLONGEMENT DE LA RUE DE CHARLEVILLE ET DENOMINATION DE VOIE ENTRE LA RUE EIFFEL ET LA RUE DE CHARLEVILLE

La rue de Charleville débute au rond-point de la rue du Vercors et de la rue Eiffel. La numérotation des habitations ne commence que 400 m plus loin en partant vers le quartier du Bois d'Ouin.

Afin de faciliter le quotidien des usagers et permettre notamment la numérotation d'habitations riveraines, il convient de prolonger la dénomination de la voie assurant la liaison entre la Ville et le quartier du Bois d'Ouin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les noms suivants aux voies telles que matérialisées sur les plans joints en annexe :

1 - **rue de Charleville**, pour le prolongement de la rue de Charleville en direction du quartier du Bois d'Ouin jusqu'en limite du territoire communal,

2 - **rue de Douaumont**, pour la première partie de cette voie qui ne comporte pas de foncier numéroté.

Le Conseil Municipal de la Ville de Cholet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, situés à Cholet et au Puy-Saint-Bonnet,

Vu l'avis favorable de la commission développement, en date du 4 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants aux voies telles que matérialisées sur les plans joints en annexe :

1 - rue de Charleville,

2 - rue de Douaumont .

Délibération publiée le 11/12/2024 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,

Transmis à la Sous-Préfecture de Cholet

Le 11 déc. 2024

VILLE DE CHOLET

Michel VIAULT
Secrétaire de séance

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de Cholet
Agglomération
Député honoraire